



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Jeudi 21 mai 2015, à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil communal.

Appel : 64 membres présents lors de l'appel.

8 personnes excusées :

Mmes et MM. Francine Bruni, Luigi Carluccio, Jean Cavalli, Giampiero Corrado, Maria Gordillo, Mehdi Sébastien Lager, Alberto Perez, Frédérique Reeb-Landry.

Absents : MM. Jean Cavalli et Salvatore Vero.

M. Didier Realini arrive plus tard.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 avril 2015
3. Assermentation(s)
4. **Préavis n° 2015/10** – Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley
5. **Préavis n° 2015/11** – Création d'un nouvel espace repos pour le groupe nursery de la garderie Domino - Demande de crédit de réalisation
6. **Préavis n° 2015/12** – Théâtre Kléber Méleau - Création d'une fondation
7. **Préavis n° 2015/13** – Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2015
8. Divers
9. Communications municipales

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le Technicien et le public, **M. le Président** communique à l'Assemblée les informations suivantes :

Au chapitre des représentations :

« Le samedi 2 mai 2015 a eu lieu le repas de soutien du VBC, à la grande salle du Motty, soirée qui s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité.

Le samedi 9 mai 2015 a eu lieu la sortie annuelle du Conseil communal, dans la région de Ste-Croix. Cette journée s'est également déroulée dans la bonne humeur et la convivialité. »

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président rappelle, conformément à la séance du 30 avril écoulé, que nous devons :

- procéder au remplacement de M. François Chapuis dans les trois Commissions permanentes ci-après relevées, et
- suite à l'interpellation déposée par M. Jean-Paul Dudt concernant l'*Impôt sur les chiens*, prévoir un point supplémentaire avant les *Divers*.

Aussi, il propose les modifications suivantes :

point 4 : *Nomination d'un membre auprès de la Commission de gestion*

point 5 : *Nomination d'un membre auprès de la Commission foncière*

point 6 : *Nomination d'un membre suppléant auprès du Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois*

Le préavis n° 2015/10 – *Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley* devient donc le point 7 et ainsi de suite jusqu'au point 10 (préavis n° 2015/13), qui sera suivi en point 11 par l'interpellation de M. Jean-Paul Dudt.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. Elle n'est pas demandée, elle est close. Au vote, **l'ordre du jour est accepté à l'unanimité**.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2015

Avant d'ouvrir la discussion sur ce procès-verbal, **M. le Président** passe la parole à la Secrétaire du Conseil :

« Nous souhaiterions en effet apporter une rectification concernant le point 1 des informations communiquées lors du précédent Conseil s'agissant des Commissions permanentes communales et intercommunales, telles que relevées en page 3, soit :

« [M. le Président] prie les Présidents des groupes politiques de bien vouloir dorénavant annoncer tout changement (remplacement d'un Conseiller suite à un désistement ou à une démission du Conseil) auprès du Secrétariat de la Commission intercommunale concernée. A cet effet, une liste d'adresses recensant lesdites commissions sera sous peu disponible sur site sécurisé. »

Contrairement à ce qui a été annoncé, le Bureau du Conseil a convenu de prendre lui-même les dispositions nécessaires afin que tout changement intervenant au sein de ces commissions soit annoncé à qui de droit. »

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Après rectification ci-dessus apportée, ce procès-verbal est **accepté à l'unanimité** avec **une abstention**.

POINT 3 Assermentation

M. le Président relève, comme annoncé en séance du 30 avril écoulé, que nous devons procéder à l'assermentation d'un nouveau Conseiller en la personne de M. Mpsa Nzolani (Ecublens forum d'opinions libres) en remplacement de notre regretté François Chapuis.

Puis, il précise que nos deux huissiers attitrés étant absents ce soir, nous devons également procéder à l'assermentation d'un huissier suppléant en la personne de M. Rosario Luperto.

M. le Président rappelle brièvement la procédure y relative :

« Je vais appeler notre huissier ainsi que le futur Conseiller à venir devant la tribune. Puis, je vais lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors M. Luperto ainsi que M. Nzolani qui, à ce moment, lèveront la main droite en disant « je le promets ».

J'appelle donc MM. Rosario Luperto et Mpsa Nzolani à venir devant la tribune et prie les membres du Conseil de bien vouloir se lever. »

Après lecture du serment, puis promesse faite, **M. Rosario Luperto** rejoint sa place et **M. Mpsa Nzolani** les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

⇒ **L'effectif passe à 65 Conseillers.**

POINT 4 Nomination d'un membre auprès de la Commission de gestion

M. le Président rappelle que, suite au décès de M. François Chapuis, un poste est à repourvoir au sein de la Commission de gestion. Il attend les propositions de l'Assemblée.

M. Hans-Peter Guilbert, au nom du groupe Ecublens forum d'opinions libres, propose la candidature de M. Mpsa Nzolani.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire **M. Mpsa Nzolani** par acclamation.

POINT 5 Nomination d'un membre auprès de la Commission foncière

Pour la même raison qu'au point 4, un poste est à repourvoir au sein de la Commission foncière. Les propositions de l'Assemblée sont attendues.

M. Hans-Peter Guilbert, au nom du groupe Ecublens forum d'opinions libres, propose la candidature de M. Benjamin Bader.

Aucune autre proposition n'étant formulée, il invite l'Assemblée à élire **M. Benjamin Bader** par acclamation.

POINT 6 Nomination d'un membre suppléant auprès de Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois

Toujours pour la même raison, un poste de suppléant est à repourvoir auprès de Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois. Les propositions de l'Assemblée sont attendues.

M. Hans-Peter Guilbert, au nom du groupe Ecublens forum d'opinions libres, propose la candidature de M. Alfonso Izzo.

Aucune autre proposition n'étant formulée, il invite l'Assemblée à élire **M. Alfonso Izzo** par acclamation.

POINT 7 Préavis n° 2015/10 – Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley

M. le Président passe la parole à M. Alain Blanchoud pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

M. Alain Blanchoud, avant lecture dudit rapport, souhaite faire une brève intervention retranscrite en son entier ci-après :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Avant de lire ce 10^{ème} rapport, les membres de la Commission m'ont proposé de faire un préambule, ce que j'ai accepté :

Prolégomènes :

En 2009-2010, quand le bureau de l'époque a proposé à la Municipalité la solution actuelle soit : qu'elle regarde les dates qui lui convenaient, après avoir réservé la salle souhaitée, puis les propose au bureau, tout le monde était d'avis que c'était un progrès et la meilleure solution.

A l'occasion de cette modification structurelle, il avait été demandé aux bureaux de surveiller que les dates proposées soient compatibles avec le bon fonctionnement des commissions et la possibilité de faire un rapport.

Je m'en souviens parfaitement, puisque c'est moi qui présidais le Conseil cette année-là !

Dans les années suivantes, les divers bureaux ont refusé de prendre en compte des préavis pour des raisons de planning ou d'incompatibilité avec les pratiques en vigueur ; eh bien, aujourd'hui, j'aimerais redemander aux bureaux, actuel et futurs, de respecter les rapporteurs potentiels.

Eh oui ! Le bureau actuel a accepté le déroulement d'une commission trois jours avant la date de remise du rapport et, en plus, juste avant l'Ascension, un jour férié occasionnant la possibilité d'un pont de quatre jours.

J'aimerais adresser un blâme à la Municipalité qui a proposé cette date sans penser que c'était la meilleure manière de démotiver les candidats rapporteurs et vous le savez aussi bien que moi, sur l'ensemble de cette salle, il y a déjà très peu de volontaires à la prise de procès-verbaux.

Lors de ce préavis, aucun commissaire n'avait le temps de prendre ce PV, tout le monde ayant des projets pour le pont de l'Ascension, et il a fallu plusieurs minutes pour trouver une pauvre pomme, moi en l'occurrence, qui sacrifierait sa nuit pour imaginer un Procès-Verbal qui n'aurait

que trois heures pour circuler entre les commissaires avant de devoir être déposé, signé et envoyé.

Je vais maintenant lire ce PV et vous remercie de votre écoute. »

Après lecture du rapport de la Commission ad hoc, parole est donnée à M. Charles Koller pour celle du rapport de la Commission des finances (ci-après : COFI).

M. le Président adresse ses remerciements aux rapporteurs de ces deux commissions. Puis, il relève que l'Assemblée est en présence d'un amendement (dernier paragraphe des conclusions du préavis n° 2015/10) formulé par la Commission ad hoc et dont la teneur est la suivante :

« d'autoriser la Municipalité à signer la Convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley, en prévoyant le réexamen de ladite Convention suffisamment à l'avance pour permettre au Conseil communal d'examiner l'opportunité de la résiliation éventuelle de la Convention d'actionnaires dans les délais qui y sont prévus. »

M. le Président demande si cinq personnes soutiennent cet amendement. Cinq Conseillers le soutenant, il ouvre la discussion sur celui-ci.

M. Jorge Ibarrola précise d'emblée que cet amendement a été proposé par l'un des membres de la Commission ; tous les commissionnaires y étaient favorables. Il en a assuré la rédaction ; apparemment, pas assez bien, peut-être, pour qu'il soit compris de tous.

Il souhaite relever quelques éléments du rapport rédigé par la Commission ad hoc dans lequel le rapporteur a pris la peine d'expliquer la durée de la Convention. Celle-ci sera signée cette année, soit en 2015, la dernière commune l'acceptant devrait la signer dans les deux mois à venir (ajoutant que certaines, qui seront vraisemblablement suivies par d'autres, l'ont déjà refusée). C'est à compter de ce moment-là que ce document entrera en vigueur. Il va s'étendre jusqu'à juillet / août 2030, avec une nuance importante, puisque cette Convention ne déploiera ses effets **qu'à partir du 1^{er} janvier 2020**, soit dès le premier jour de l'année suivant la mise en service de la patinoire, et ceci, sur une période de 10 ans, donc, avec une échéance contractuelle située à mi-2030.

Ensuite, deux possibilités s'offrent aux signataires de cette Convention :

- Soit, rien ne se fait dans ce délai et elle est reconduite automatiquement.

A cet égard, et contrairement à ce que certains ont compris, on ne devra pas la signer à nouveau en 2027. Si aucune démarche n'est entreprise, elle sera automatiquement reconduite tacitement par périodes de 5 ans.

- Soit, si l'on ne veut pas que cette Convention soit reconduite automatiquement au-delà de 2030 (renvoi étant ici fait à son article 9 – *Durée et résiliation de la Convention*) pour une raison ou une autre, – paysage sportif modifié, par exemple, par la construction d'une patinoire sur notre Commune, d'une piscine publique ou pour quelque autre raison que ce soit – il s'agira dès lors d'observer un délai de résiliation de deux ans, délai qui devrait échoir au plus tard à mi- 2028 [délai lié à la date de la signature de cette convention]. En conclusion, rien n'oblige Ecublens – ni une autre commune signataire – à la reconduire.

La problématique liée à la question des engagements de longue durée revient souvent. Cette raison a amené la Commission ad hoc à formuler cette proposition d'amendement, simple opération s'assimilant à de la *gestion d'affaires* en faveur d'Ecublens.

En termes clairs, il consiste à ce qu'en 2028, le Bureau du Conseil ou la Municipalité rappelle au Conseil communal d'Ecublens que cette Convention est résiliable en respectant pour ce faire un délai antérieur au 15 août 2028 ; sans autres démarches, elle est reconduite automatiquement jusqu'en 2035.

Ce « rappel » permettrait de faire le point de la situation en nommant une Commission chargée de vérifier si les éléments réunis sont satisfaisants ou non pour poursuivre. Dans l'affirmative, aucune action à entreprendre. S'il y a problème, le réexamen de cette Convention est inscrit à l'ordre du jour pour discussion par-devant le Conseil communal qui aura alors tout loisir de se décider quant à son éventuelle dénonciation.

En quelque sorte, cela correspond à une obligation morale, respectivement de la Municipalité et du Bureau du Conseil, d'inscrire en 2028 cet objet à l'ordre du jour au même titre que tout un chacun peut le pratiquer avec une assurance. Dans un délai donné : on examine si l'on est satisfait ou non, au risque de voir son contrat d'assurance reconduit pour une période donnée.

Que cette Convention soit signée ne pose nullement problème : ceci est accepté sans autres. Aucune réserve n'est formulée par le biais de cet amendement. Une fois encore : son seul et unique but vise à prévoir une séance en 2028 permettant ainsi de déterminer si on opte pour une reconduction automatique ou s'il y a dénonciation.

Il déplore qu'aucune personne ne l'ait contacté ou un autre un membre de la Commission, alors que ce soir, plusieurs échos laissent entendre *qu'il ne faut surtout pas amender les conclusions, car cela obligerait toutes les autres communes à revoter*. Qui peut se convaincre d'un pareil argument ? Est-ce de la science-fiction ?

Que l'on ne s'y trompe pas : il se déclare lui-même grand *fan* de ce Centre sportif intercommunal qui est un magnifique projet pour Lausanne ; Ecublens donne un signe fort en soutenant son exploitation, en l'occurrence en prenant à sa charge un éventuel déficit. Là n'est pas la question. La seule préoccupation est que, pour un engagement contractuel de longue durée, il est toujours bienvenu de prévoir un *rappel* à l'agenda. Cet amendement demande peu d'efforts, mais se veut rassurant quant aux engagements communaux à long terme en le prévoyant, au risque, en l'année 2030, de regretter de ne pas l'avoir anticipé.

M. Pierre Zwahlen sur le fond, comprend cet amendement ; il s'agit de se doter d'une alarme pour 2027. Est-ce que les autorités, que ce soit le Conseil communal ou la Municipalité dont il connaît la rigueur et le soin porté à ses archives, vont vraiment en 2027 regarder les conclusions de tous les préavis de 2015 ? Sommes-nous certains que c'est un amendement apporté dans les conclusions qui va pouvoir servir d'alarme ? Ne faudrait-il pas plutôt se doter d'autres instruments ? Il n'a dans l'immédiat pas de propositions, mais rappelle l'important projet de gestion des documents. Y a-t-il des alarmes à 12 ans ? Peut-être. Ne s'agirait-il pas de se doter d'un système électronique rappelant aux autorités d'Ecublens qu'au 1^{er} janvier de l'année 2027, attention doit être portée à cette question ? Par ailleurs, serons-nous encore nombreux dans ce Conseil (relevant que lui-même le quitte ce soir) pour *veiller au grain* ? Sous sa forme, cet amendement ne nous donne aucune garantie.

M. Stéphane Masson tient tout d'abord à préciser que la teneur de cet amendement est limpide. Le principe et l'idée sont très compréhensibles. Il s'agit effectivement d'introduire un rappel, une obligation morale, un instrument comme vient d'ailleurs de l'imager M. Zwahlen.

Référence faite aux discussions au sein de son groupe, il relève d'une part que, sur la forme, la Commission ad hoc recommande d'accepter ce préavis, sans préciser toutefois, *tel qu'amendé*. Mais il a bien été compris que c'était effectivement *tel qu'amendé*, la majorité de dite Commission ayant voté pour.

D'autre part, une discussion plus générale s'est concentrée sur le principe de la *cogestion*. M. Jorge Ibarrola en a parlé, souhaitant apporter une petite touche de *gestion*. Partie des membres du groupe a estimé que c'était aller peut-être un petit peu loin de systématiquement vouloir intervenir dans l'agenda de la Municipalité. Elle a toutes les compétences nécessaires et un système informatique à disposition permettant de se doter de signaux et de rappels.

Finalement, pour conclure, M. Stéphane Masson a une proposition – qui n'est ni une motion, ni une interpellation, ni un vœu, mais plutôt une suggestion : on pourrait imaginer que dans le Budget communal, par exemple, à côté du montant budgétisé en vue de cette garantie déficitaire, un renvoi permette de préciser un libellé tel que : « *Selon convention du [...] signée en date du [...] en vigueur jusqu'au [...] moyennant un préavis donné deux ans à l'avance* ». Ainsi, les Conseillers pourraient dans le futur se référer à cette mention. Ce qui éviterait de formuler un amendement devant être recherché dans les archives. Cette suggestion ne va pas à l'encontre de l'amendement proposé, mais correspond à une solution plus *douce* pour faire passer cette idée.

M. Pierre Kaelin, Syndic, demande à l'Assemblée de ne pas appuyer cet amendement. Par contre, en réponse à M. Stéphane Masson – se référant entre autres exemples aux emprunts à terme, pour lesquels une échéance est toujours indiquée dans les comptes ou les budgets – confirme que l'on peut effectivement, comme proposé, prévoir une mention. Ceci ne pose aucun problème et ce libellé serait ainsi reporté d'année en année, tel un rappel. Cela lui paraît être un bon compromis comparativement à la demande de la Commission ad hoc.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. le Président passe au vote sur **cet amendement**. Celui-ci **est refusé ; 8 oui et 17 abstentions**. Puis, il ouvre la discussion sur ce préavis n° 2015/10.

M. Alain Blanchoud souligne, comme l'Assemblée le sait, son appartenance à l'UDC qui milite pour une bonne gestion des comptes et a toujours examiné avec attention les budgets communaux. Il est également Président d'un club de billard et s'intègre à ce titre dans le paysage culturel et sportif écublanois. Ce soir, nous sommes appelés à voter deux préavis, n° 2015/10 et n° 2015/12, qui sont tous deux présentés par le Service de la culture et tous deux pour des entités sises hors de notre Commune. Ayant participé aux deux Commissions ad hoc concernées, il a écouté tous les arguments des divers intervenants. Il n'a pas été convaincu. Par voie de conséquence, il a voté non aux deux préavis.

Le préavis n° 2015/10 prévoit que la Commune devienne actionnaire minoritaire d'un complexe sportif, avec des charges pérennes et obligatoires pour la ville d'Ecublens atteignant annuellement environ CHF 200'000.00, soit quatre fois plus que les engagements liés aux subventions actuelles volontaires. Et cela pourrait augmenter dès les 5 ans de la construction, ceci dépendant de plusieurs facteurs non maîtrisables actuellement, comme la population, le point d'impôts, etc.

Pour lui, plusieurs questions restent en suspens :

Pourquoi ne pas en premier lieu construire une piscine, si son manque se fait tellement ressentir ?

Pourquoi concurrencer Genève Arena, alors que ce centre ne parvient même pas à remplir ses salles ?

Pourquoi nous lier les mains aujourd'hui alors que les infrastructures ne seront utilisables qu'en 2020 ?

Pourquoi cette infrastructure ne pourrait-elle pas être rentable, comme certains centres ? Y a-t-on même pensé ?

Ce projet est financé par trois communes. Bravo à elles puisqu'elles désirent suivre Lausanne et avoir le taux d'impôt le plus élevé. Laissons-les faire. Notre Commune reporte plusieurs projets de construction depuis plusieurs législatures : une salle triple, la rénovation de son patrimoine immobilier, telle que l'Auberge communale, pour des raisons soi-disant financières. Et aujourd'hui, nous devrions être d'accord de voter pour accepter un demi-point d'impôt juste pour participer à l'essor du hockey et pour que, peut-être, 3% de nos concitoyens fréquentant la patinoire puissent profiter de cette infrastructure ?

Suite à un petit sondage qu'il a réalisé parmi la population visant à déterminer combien de personnes fréquentaient la patinoire de Malley, il s'est avéré que seule une personne sur une vingtaine d'interpellées s'y rendait.

Il est conscient que notre Commune, forte d'un budget de plusieurs dizaines de millions peut actuellement se permettre de dépenser annuellement CHF 200'000.00 pour le Centre de Malley, ainsi que CHF 100'000.00 pour un Théâtre dans la même région (préavis n° 2015/12). Mais est-ce bien là que ne devrions dépenser nos points d'impôts ? Ces dizaines de milliers de francs que nous pourrions encore nous permettre de dépenser aujourd'hui font à l'heure actuelle cruellement défaut à Bienne, par exemple, qui a pris les mêmes décisions irraisonnables voici quelques années.

Si nous voulions vraiment penser plus grand, ne devrions-nous pas décider une fois pour toutes la création d'une commune unique, avec des quartiers nommés Prilly, St Sulpice ou Ecublens ? Ne devrions-nous pas mettre en commun nos budgets et devenir un Ouest lausannois compétent ?

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas et le peuple ne l'a pas voté. Pourquoi nous, Ecublennais, représentant les électeurs d'Ecublens, devrions-nous dépenser leur argent hors de notre Commune ?

Il déclare avoir encore beaucoup d'autres points à approfondir avant de voter en faveur de ce préavis. Mais, en l'état, il estime que notre Commune, même si elle le peut actuellement, ne doit pas hypothéquer l'argent de ses concitoyens si elle n'est pas sûre à long terme de garder une possibilité de volontariat, comme c'est le cas actuellement.

M. Hans-Peter Guilbert, s'adresse à M. Alain Blanchoud en relation avec la question : *Pourquoi Ecublens ne construit-elle pas une piscine elle-même ?* La réalisation d'une piscine a un coût élevé. Lausanne et ses communes voisines demandent depuis plusieurs années une piscine avec un bassin de 50 mètres. Il est d'avis que ces communes ne pourraient se permettre une construction si onéreuse. Ce n'est également pas la nôtre qui peut envisager la réalisation d'une piscine ou d'une patinoire. Les piscines couvertes de Lausanne ont un bassin de 25 mètres. Lausanne, capitale olympique, avec les communes l'entourant, ne doivent-elles donc pas participer à un effort commun ?

En ce qui concerne la patinoire, il n'est pas adéquat de réaliser un petit sondage avec des personnes de 50 à 60 ans. Celle de Malley est fréquentée par les écoliers d'Ecublens également. Nos jeunes – citant ici la patinoire d'Ecublens offrant la possibilité de patiner durant deux mois en hiver sur la place François Silvant – sont heureux de profiter de cette opportunité. S'il n'y avait pas cette option, ils auraient dû se rendre à Malley.

M. Alain Blanchoud souhaite rectifier : il n'a pas dit qu'il ne voulait pas de patinoire, ou de piscine, ou que cette dernière était inutile, mais a seulement déclaré que de s'engager à devoir payer CHF 200'000.00 par an était trop. Faire cette démarche de manière volontaire est beaucoup plus justifié. Quand on peut se le permettre, alors on règle un montant annuel de CHF 200'000.00 régulièrement, pendant les 30 ans à venir s'il le faut, mais quand on ne peut pas, ce ne doit pas être une Convention qui nous oblige à dépenser une somme donnée pour une installation qui n'est pas sur le territoire communal.

Mme Anne-Thérèse Guyaz déclare que, suivant l'emplacement de la Salle du Motty dans lequel on se situe, il y a toujours difficulté à ouvrir son porte-monnaie. On se pose toujours la question de savoir si cela vaut l'investissement et on se demande si l'on va pouvoir continuer d'accepter des projets incluant des charges récurrentes. Selon elle, que l'on siège d'un côté ou de l'autre de cette salle, il s'agit de réfléchir à l'avenir. Si l'on se trouve dans cette Assemblée pour prendre des décisions qui seront mises en œuvre uniquement durant la période de notre activité de conseillers communaux, alors peut-être ne devrait-on pas y siéger, car l'on se doit de siéger aujourd'hui avec l'esprit qui nous amène dans les 20 à 30 ans à venir. Elle-même ne sait si elle sera toujours domiciliée dans notre Commune à cette période-là, ou si ses petits-enfants y habiteront et pourront fréquenter la patinoire de Malley. Mais ce dont elle est convaincue, c'est qu'une région

comme le Nord du Léman se doit d'avoir des infrastructures à la hauteur de sa population, qui permettent à ses habitants et aux jeunes désireux de pratiquer un sport – que cela soit à un haut niveau ou de niveau moindre – de pouvoir bénéficier de telles installations.

Pour sa part, elle indique avoir pratiqué la natation et a beaucoup aimé ce sport, soulignant la chance qu'elle avait alors d'être domiciliée sur la Riviera où se trouve un bassin de 50 mètres. Les piscines manquent encore aujourd'hui. Ce nouveau bassin dans le Centre Malley sera donc le bienvenu.

Nos écoliers se rendent tous à la patinoire de Malley et apprécient cette activité sportive. Le LHC ne représente que le 4% d'utilisation de la patinoire, les écoles : 48%.

Concernant l'utilisation du complexe sportif, la patinoire comme salle multiculturelle ne *joue* pas dans la même catégorie que l'Arena de Genève ; elle a peut-être justement les bonnes dimensions pour être une véritable concurrence et attirer le public.

En conclusion, pour nos enfants, voire même pour nos petits-enfants, elle encourage le Conseil à retrousser ses manches et à décider que cet investissement est un bon investissement.

Mme Anne-Claude Studer abonde dans le sens des propos de Mme Anne-Thérèse Guyaz et l'en remercie. Elle souligne que le préavis discuté ici est un magnifique projet Lausanne Région. Il est pour Ecublens impossible de se doter d'un bassin olympique ou d'une patinoire. Ce Centre se situera à 10 minutes en transports publics. Comme cela a été souligné, c'est un projet d'avenir qui profitera à nos jeunes. Elle ne peut qu'encourager l'Assemblée à appuyer ce projet intercommunal.

M. Pierre Zwahlen mentionne que cela fait environ 20 à 30 ans qu'il entend parler du besoin d'une piscine olympique digne de ce nom pour la région lausannoise et donc, digne de l'appellation que se donne notre région en ce domaine. Il pense que ce projet est fédérateur. Pour Ecublens, la contribution de CHF 200'000.00 représente l'équivalent de 3⁰/₀₀ du budget communal actuel. Nous devons ce soutien aux sportifs, aux familles qui les soutiennent, aux spectatrices et spectateurs soutenant cet effort et enfin au rayonnement de la région.

Il souhaite d'ailleurs formuler une proposition – déjà formulée en Commission des finances : ce projet est tellement fédérateur qu'il mériterait de porter un nom qui marque l'esprit de cette agglomération incluant 29 communes œuvrant ensemble pour que des jeunes, et aussi l'élite sportive, puissent pratiquer le hockey, la natation, tout comme l'escrime ou le tennis de table qui sont également des sports nobles.

S'agissant du *naming*¹ tel que mentionné dans le préavis – cette idée a d'ailleurs semble-t-il été critiquée au Conseil communal de Lausanne – il a pour sa part une contre-proposition à formuler. Pourquoi ne ferait-on pas de cet espace *L'Olympique Lausanne Région* ? Pour justement célébrer l'unité de toutes les communes qui, ensemble, édifient une réalisation, notamment pour la jeune génération. Il espère que cette proposition sera également examinée pour tous ceux souhaitant faire de ce projet un élément valable aussi pour l'avenir de la région.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2015/10 tel que présenté est **accepté à une large majorité, avec 6 absentions et un non.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

¹ *Naming* : démarche visant le financement d'une partie d'un ouvrage emblématique par une société privée en échange de l'association de sa raison sociale (entre autres exemples : Postfinance Arena à Berne)

- vu le préavis municipal n° 2015/10,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'autoriser la Municipalité à signer la Convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley.

POINT 8 Préavis n° 2015/11 – Création d'un nouvel espace repos pour le groupe nursery de la garderie Domino - Demande de crédit de réalisation

M. le Président passe la parole à M. Samuel Karlen pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Charles Koller pour celle du rapport de la COFI.

Après remerciements à ces derniers, il ouvre la discussion sur le préavis n° 2015/11.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2015/11 tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2015/11,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) d'approuver les travaux de transformation de l'espace nursery de la garderie Domino au CSCE et la création de cinq places d'accueil supplémentaires ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 120'000.00 (cent vingt mille francs) pour sa réalisation.
- 3) Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 359 « Centre Socioculturel » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 359.5030.218 « Domino – nouvel espace de repos ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera intégralement compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve « Domino » qui se monte à Fr. 141'000.00.

POINT 9 Préavis n° 2015/12 – Théâtre Kléber Méleau - Création d'une fondation

M. le Président passe la parole à M. Vincent Maeder pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Charles Koller pour la lecture du rapport de la COFI.

Après remerciements à ces derniers, il ouvre la discussion sur le préavis n° 2015/12.

Mme Anne-Claude Studer se réfère à la demande formulée dans le rapport de la Commission ad hoc (page 2, 3^{ème} § avant la fin : « [...] *avantages du passage à une fondation au lieu de continuer avec une association inscrite au registre du commerce* »). Après renseignements

obtenus – d’ores et déjà communiqués aux membres de cette Commission – : une fondation s’appuie sur de solides structures (entre autres, présentation des budgets et comptes à ses membres) ; tel n’est pas le cas pour une association où il y a risque d’un manque de clarté. Pour ce qui touche au domaine de la culture, Lausanne en a fait l’expérience. Elle ne travaille plus qu’avec des fondations ; les rares associations subsistant encore sont transformées en fondations.

Elle rappelle que l’Assemblée est appelée ce soir à voter sur la création d’une Fondation pour le Théâtre Kléber Méleau. L’objectif financier visant à atteindre à l’horizon 2020 une participation de CHF 8.00 par habitant reste un objectif parmi d’autres.

Sur le plan purement financier, un préavis sera établi par cette future Fondation, préavis qui sera en temps voulu soumis à l’approbation du Conseil. Il est donc important qu’Ecublens puisse participer en qualité de membre-fondateur de cette Fondation aux discussions lors de la rédaction dudit préavis.

Exemple est donné pour le préavis 2015/10 (*Participation aux charges d’exploitation du nouveau Centre sportif de Malley*) : La participation à un groupe de travail Lausanne Région, lequel a eu à charge d’établir la clé de répartition : Le bassin de natation du Collège Pluton n’est pas public, mais a été finalement considéré et inscrit en tant que piscine publique grâce aux négociations qui ont pu avoir lieu en cours de séance. Cet élément n’aurait probablement pas été pris en compte dans l’établissement de la clé de répartition si Ecublens n’avait pas été partie prenante lors des discussions.

En conclusion, elle engage l’Assemblée à se prononcer favorablement pour l’acceptation du présent préavis n’engageant ce soir le Conseil que pour la démarche de création de la Fondation Kléber Méleau.

La parole n’étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2015/12 tel que présenté est **accepté à une large majorité avec 5 non et 8 abstentions.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D’ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2015/12,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) d’autoriser la Municipalité à créer, avec les communes de l’Ouest lausannois, celle de Jouxkens-Mézery et celle de Lausanne, une fondation, dénommée Fondation pour le Théâtre Kléber-Méleau, qui aura pour mission de gérer le Théâtre Kléber-Méleau ;
- 2) d’allouer le montant de Fr. 5'000.00 comme participation au capital de la Fondation. Cette dépense sera imputée au compte de fonctionnement n° 151.3653.05 « Fondation Théâtre Kléber-Méleau », sous la rubrique « Prêts et participations » et sera amortie en une fois.

POINT 10 Préavis n° 2015/13 – Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2015

M. le Président passe la parole à M. Charles Koller pour la lecture du rapport de la COFI.

Après avoir adressé ses remerciements à son auteur pour la lecture de ce rapport, il souligne que l'Assemblée est en présence d'un amendement dont la teneur est la suivante :

« *Compte n° 503.3124 Achats de combustibles, en page 5 :*

Une clarification sur le tarif pratiqué a été faite. La Municipalité souhaite, par l'intermédiaire de la commission des finances, retirer la demande de crédits complémentaires pour un montant de 30'000.00. C'est à l'unanimité que les membres des commissions des finances acceptent cet amendement. »

M. le Président demande si cinq personnes soutiennent cet amendement. Tel étant le cas, il ouvre la discussion sur celui-ci. La parole n'étant pas sollicitée, il passe ensuite au vote sur cet **amendement**. Ce dernier est **accepté à la majorité avec une abstention**.

Puis, il ouvre la discussion sur ce préavis n° 2015/13.

M. Alfred Thomas a une question sur la résurgence provenant des eaux de la décharge des Fontanettes (comptes 450.3185 et 450.4516). Référence faite au préavis n° 2013/07, il a le souvenir qu'en Commission ad hoc, la question concernant l'infiltration des eaux avait été posée. Il constate que des travaux supplémentaires sont demandés et souhaite en connaître la raison.

M. Christian Maeder, Municipal, indique que le canton a demandé de poursuivre les contrôles sur cette résurgence des eaux. Ce compte 450.4516 correspond à une subvention de 80% prise en charge par le canton de Vaud – donc, un montant supplémentaire de CHF 24'000.00 est alloué à Ecublens pour cette démarche.

M. Alfred Thomas précise qu'il se réfère au compte 450.3185 – *Honoraires*.

Mme Géraldine Binggeli, se réfère au compte 153.3012 – *Traitement du personnel occasionnel : Rémunération du personnel nécessaire à l'entretien de la patinoire temporaire sur la place François Silvant. Budget 2015 : CHF 7'000.00 – Demande de crédit : CHF 5'000.00*. Elle souhaiterait connaître la raison de cette augmentation.

Mme Anne-Claude Studer précise que ce montant correspond à la rémunération du personnel assurant la tenue de la buvette pour les heures consacrées à l'entretien de la glace. La patinoire doit en effet être entretenue quotidiennement (une à deux heures par jour pour l'enlèvement de la neige, passage de la surfaceuse, etc.).

L'année passée, ces heures étaient comptabilisées dans le budget dédié à la patinoire ; cette année, il est imputé dans le compte Salaires – culture et sport. Ce montant est déclaré et soumis à l'AVS ; il correspond à plus de 154 heures d'entretien pour les deux mois concernés.

A noter que si les responsables de la buvette ne se chargeaient pas de cette tâche, il faudrait engager du personnel externe ou prévoir d'employer des collaborateurs communaux pour l'effectuer tôt, en matinée, ou tard, en soirée.

Elle a récemment eu un débriefing avec M. Antoine Descloux, directeur de l'entreprise La Pati SA (spécialisée dans le domaine des patinoires mobiles) sur l'entretien de la patinoire d'Ecublens : pour la seconde année consécutive : la mieux entretenue de Suisse romande, ce qui lui permet de souligner l'excellent travail fourni par ces deux personnes.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2015/13 tel qu'amendé est **accepté à une large majorité avec 5 abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2015/13,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2015 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 135'800.00 (cent trente-cinq mille huit cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 43'200.00 (quarante-trois mille deux cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus.
- 2) De compenser la péjoration du résultat de Fr. 92'600.00 par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'860'000.00 au 1er janvier 2015.
- 3) Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

PREND ACTE

que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2015 est dès lors arrêté comme suit :

Excédent de revenus prévu au budget 2015	Fr.	-.-
Charges complémentaires	Fr.	135'800.-
Revenus complémentaires	Fr.	<u>43'200.-</u>
Résultat intermédiaire	Fr.	- 92'600.-
Prélèvement dans le fonds de réserve générale	Fr.	<u>92'600.-</u>
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2015	Fr.	<u><u>-.-</u></u>

POINT 11 Interpellation de M. Jean-Paul Dudt sur l'impôt sur les chiens

M. le Président relit cette interpellation, puis demande si cinq membres soutiennent cette interpellation. Tel étant le cas, il demande à son auteur s'il souhaite la développer avant de passer la parole à la Municipalité.

S'ensuivent quelques brefs échanges. La Municipalité communiquera sa réponse pour le Conseil du 26 juin prochain.

M. Jean-Paul Dudt ne voit aucun inconvénient à ce que ce point soit repris lors du prochain Conseil. Par contre, il souhaite savoir s'il va recevoir une réponse écrite avant la séance du 26 juin 2015.

La Municipalité confirmant que tel est bien le cas, **M. le Président** passe aux **Divers**.

POINT 12 Divers

M. le Président ouvre la discussion sur les Divers.

M. Frédéric Hubleur souhaite déposer un vœu (annexe I) à l'attention de la Municipalité, intitulé *Activités culturelles et sportives - quelques précisions svp*. Il en donne lecture.

M. Daniel Sage souhaite également déposer un vœu (annexe II) concernant l'installation d'une seconde boîte aux lettres pour les votations. Il en donne lecture.

Mme Géraldine Binggeli, en sa qualité de déléguée de la Plateforme Jeunesse, a une question concernant les heures d'ouverture du *Centre des jeunes*. Le vendredi soir, ce Centre accueille les jeunes jusqu'à 21h30. Depuis quelques semaines, ce soir-là, les portes sont fermées à 18h30.

Pour quelles raisons ce changement d'horaire est-il intervenu ?

Depuis quand et pour quelle durée ?

En outre, pourquoi les parents n'ont-ils pas été avertis de cette modification ? N'en va-t-il pas de la responsabilité du Centre ?

Mme Anne-Claude Studer confirme qu'il y a eu un changement d'horaire, ceci, principalement pour que le personnel puisse récupérer ses heures supplémentaires. Avec le nombre de collaborateurs actuel, il n'est pas possible d'avoir un ou deux animateurs s'occupant de 60 à 70 jeunes le vendredi soir. Toutefois, pour ce qui concerne la transmission de cette information, il y aurait dû avoir à tout le moins un panneau sur la porte.

Ce nouvel horaire aura cours jusqu'à fin juin. Dès la rentrée, l'horaire sera assuré jusqu'à 20h00 / 20h30 le vendredi soir.

Mme Géraldine Binggeli remercie Mme la Municipale pour sa réponse. Cependant, il lui apparaît qu'un panneau ne se justifie pas pour les parents qui, eux, ne se rendent pas au Centre. Une communication par mail serait plus adéquate ; ce lieu accueille des enfants dès l'âge de 11 ans, c'est une responsabilité à assumer. Concernant les horaires, une organisation ad hoc ne peut-elle être envisagée afin qu'une permanence soit assurée jusqu'à 21h30 (et non pas 20h30) ?

Mme Anne-Claude Studer souligne que le Centre de jeunes d'Ecublens est celui fermant le plus tardivement le vendredi soir et qui offre la plus grande plage d'ouverture comparativement aux autres centres de jeunes de la région. Toutefois, au niveau du nombre de collaborateurs, Ecublens n'est pas la mieux dotée. Il s'agit donc bien d'une question liée à ce facteur qui est à l'origine de cette décision. En ce qui concerne l'information aux parents, elle confirme que le nécessaire sera fait.

M. Stéphane Masson, non sans humour, déclare que les habitants du hameau de Bassenges assistent depuis quelques mois à un phénomène étrange : la vitesse du son serait supérieure à celle de la lumière s'agissant de l'heure indiquée par le clocher de l'église du Motty, par le cadran, côté Bassenges. Les heures sonnent correctement, mais les aiguilles ne suivent pas ... Cela n'est bien sûr pas d'une importance cosmique pour le Conseil communal, mais il profite de l'occasion qui lui est donnée ce soir pour inviter la Municipalité à se pencher sur cette *déviaton espace-temps*.

Mme Danièle Petoud, Municipale, qui n'était pas informée à ce sujet, remercie M. Stéphane Masson pour son intervention et l'informe envoyer à l'instant un e-mail au service concerné.

M. Pierre Zwahlen, puisque c'est la dernière fois qu'il s'adresse à l'Assemblée, désire prendre la parole de l'autre côté de la salle et se trouver ainsi plus à proximité des Conseillers avec lesquels il a toujours apprécié de pouvoir quelque peu *ferrailler*.

Il souhaite quitter le Conseil avec de bonnes nouvelles. Au sein de cette Assemblée, parfois l'on « ronronne, ronfle ou grogne ». Il aimerait ce soir souligner qu'Ecublens est en pleine forme. Lorsqu'il a rejoint les rangs du Conseil – cela va énerver M. le Syndic, mais il le dit – le premier automne de cette législature 2011-2016, l'Assemblée a adopté un plafond d'endettement de plus de 60 mio de francs. On s'apprêtait alors à s'endetter avec des courbes montantes de dépenses assez considérables, avec aussi de gros enjeux par rapport à la solidarité, tels que les investissements consentis dans l'Ouest lausannois, etc. ... Ces 60 mio, Ecublens n'y a pas touché. Pire – ou beaucoup mieux ! – la réserve générale de 20 mio qui existait déjà en 2011 n'a également pas été touchée. Autrement dit : cette ville va bien.

Nous le savons : nous avons un canton qui va bien, une Suisse qui va bien, mais il aimerait aussi que l'on sache que nous avons les moyens et que lorsque l'on *ergote* sur CHF 200'00.00 à partir de 2020 pour les jeunes sportifs, eh bien, il faut aussi dire que l'on peut continuer sur cette lancée. Bientôt, un collège sera construit, soit bien sûr une dépense importante, mais cela sera pour nos enfants et en vaut la peine. Ayons donc le courage d'avancer, comme la Municipalité nous l'a proposé ; il l'encourage d'ailleurs à poursuivre en ce sens. Ecublens a aussi la chance, avec ses hautes écoles, d'avoir une force de rayonnement qui sera d'ailleurs bientôt illustrée par des photos et un film réalisés par des professionnels. C'est comme cela que l'on réussit et que l'on renforce le sentiment d'appartenance.

Dans cette salle, il a souvent entendu le constat : on se sent mieux à Ecublens. Bien qu'il quitte notre Commune avec un certain regret, c'est peut-être aussi dans cet esprit-là et du fond du cœur qu'il remercie son groupe, le PSIG, qui l'a beaucoup soutenu durant ces quatre années ainsi qu'à toute l'Assemblée, qui l'a malgré tout quelque fois aussi compris.

M. Pierre Zwahlen rejoint son groupe avec les applaudissements de l'Assemblée.

M. Aitor Ibarrola a constaté une nette amélioration du *parking sauvage* lors du festival BALELEC ² et remercie les autorités exécutives d'avoir manifestement fait le nécessaire pour éviter que les désagréments des années précédentes ne se reproduisent.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

POINT 13 Communications municipales

M. le Président ouvre la discussion sur les communications municipales point par point.

Point 1 – Ecublens en cours de labellisation « Cité de l'énergie »

M. Alain Maillard, au nom du groupe Les Verts, tient à féliciter la Municipalité, à la fois pour cette future certification *Cité de l'énergie*, fruit d'un grand travail depuis 4 ans, et pour le nouveau *Programme de politique énergétique*, qui va dans la direction de ses préoccupations. Les Verts se proposent d'étudier de plus près ce programme et peut-être de demander encore des précisions ou des objectifs plus précis, notamment en matière de recours aux énergies renouvelables : la manière par laquelle s'y prendre pour augmenter leur part.

C'est l'occasion pour Les Verts de souligner l'importance de participer aux efforts nécessaires et urgents partout, si l'on veut limiter le réchauffement climatique. Comme on le sait, ce réchauffement s'aggrave ; l'année 2014 a battu des records de chaleur, cela aura des conséquences dramatiques et pourtant, nous continuons – l'humanité dans son ensemble et la Suisse – à produire de plus en plus de CO2 et autres gaz à effet de serre.

Il conclut : Chaque collectivité, chaque commune, peut contribuer à ces efforts et a tout à y gagner. Ces annonces de la municipalité tombent donc à pic.

M. Michele Mossi tient aussi à remercier la Municipalité d'informer le Conseil – précisant que, contrairement à son préopinant, il utilise le conditionnel comme nous ne l'avons pas encore obtenu – que notre Commune pourrait obtenir le label *Cité de l'énergie*. Il espère que cela sera aussi l'occasion pour répondre à son postulat déposé en 2011 intitulé *Pour une ville solaire et durable*.

Cela dit, il est d'avis que ce *Programme de politique énergétique* est intéressant et mérite également d'être promu, non seulement au niveau de notre population, mais aussi au sein de notre Conseil communal. Il émet par conséquent le vœu que, suite à l'obtention du label *Cité de*

² Référence faite à son intervention lors du Conseil du 2 mai 2014, cf. page 12 du procès-verbal.

l'énergie, notre Municipale chargée de ce dossier et son Chef de Service puissent, en début de séance d'un prochain Conseil, nous le présenter en nous précisant ce que cela implique comme efforts pour notre Municipalité et nos services communaux, voire peut-être même, pour la population d'Ecublens.

Mme Pascale Manzini, Municipale, se réfère à l'avis déposé sur les tables : une première conférence Ecublens Santé, organisée en collaboration avec les personnes actives dans le domaine de la santé, et intitulée *Urgences, les bons réflexes*, aura lieu le jeudi 18 juin 2015, à 20h00, dans la salle Roger Fererer du Centre socioculturel. Elle espère que cette première conférence aura du succès et que cette démarche pourra ainsi être reconduite régulièrement pour notre population.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** prie les Conseillers de prendre l'enveloppe mise à leur disposition incluant les comptes 2014 (communal et intercommunaux) de même que le rapport de gestion sur l'exercice 2014. Puis, il clôt la séance en adressant ses remerciements à toutes les personnes présentes. Il est 21h53.

Ecublens, le 24 mai 2015

Le Président


Jean-Claude Merminod



La Secrétaire


Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Vœu de M. Frédéric Hubleur : *Activités culturelles et sportives - quelques précisions svp...*
- II Vœu de M. Daniel Sage concernant *l'installation d'une seconde boîte aux lettres pour les votations*